

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 18 AVR. 2019

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de classe supérieure du corps de technicien des services culturels et des bâtiments de France du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe supérieure et au grade de technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2018 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de classe supérieure du corps de technicien des services culturels et des bâtiments de France du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Corinne-Angèle ROUSSEL, ingénieure des services culturels et du patrimoine, spécialité « services culturels », adjointe du directeur technique responsable de la logistique, de la régie des espaces et de la sûreté, école nationale supérieure des arts décoratifs, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de classe supérieure du corps de technicien des services culturels et des bâtiments de France du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Agnès FARAVEL-CORDEAU, ingénieure des services culturels et du patrimoine, spécialité « services culturels », coordinatrice générale, musées d'Orsay et de l'Orangerie ;
- Monsieur David GARY, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « bâtiments de France », instructeur contrôleur en architecture, unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Puy-de-Dôme, direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône Alpes ;
- Monsieur Romuald SCHNELL, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « maintenance des bâtiments et des matériels techniques », conservation du Palais du Rhin – référent système d'information géographique, unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Bas-Rhin, direction régionale des affaires culturelles Grand-Est.

Article 2

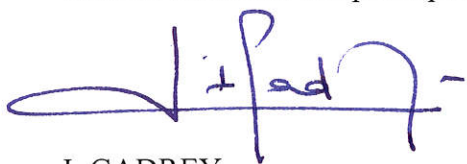
En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Agnès FARAVEL-CORDEAU, ingénieure des services culturels et du patrimoine, spécialité « services culturels », coordinatrice générale, musées d'Orsay et de l'Orangerie.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 AVR. 2019

Le ministre de la culture,
Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY